

Etaient présents : Muriel BATAILLE, Thierry BRACQUEMOND, Edith CHARDON, Laurence CHEVOLOT, Gérard CORGNAC, Frédéric CUILLERIER, Jean-Pierre DURAND, Patrick ECHEGUT, Bernard ESPUGNA, Karin FISCHER, Yves FROISSART, Dominique LORCET, Elisabeth MANCHEC, Sébastien ROJO, Bruno VIVIER, Astrid REYT.

Étaient absents ou excusés : Anita BENIER, Annick BUISSON, Marie-Paule DUMINIL, David JACQUET, Bertrand HAUCHECORNE

Ordre du jour :

1. Contrat local de santé (échanges) ;
2. LIFE « ensemble pour le climat » ;
3. Programme Leader : candidature ;
4. Biodiversité : plantation et diagnostic de biodiversité agricole ;
5. Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;
6. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
7. Compte administratif 2021, affectation du résultat, budget primitif 2022 ;
8. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention ;
9. Questions diverses.

1. Contrat local de santé (échanges)

M. Cuillerier indique que le CLS doit se faire en lien étroit avec les CPTS présentes sur le Pays Loire Beauce. Il constate que les médecins sont davantage préoccupés par le développement et le fonctionnement des MSP. Dans ce sens, il propose d'agir en deux temps : d'abord laisser les MSP en cours de création s'installer ; ensuite aller vers elle afin d'étudier l'opportunité d'un CLS.

M. Bracquemond observe que les CPTS ne sont pas une préoccupation des médecins.

M. Durand note qu'un CLS doit pouvoir permettre de garantir aux médecins la prise en charge de leur temps administratif. Il observe que, en période de carence, l'Etat a souhaité mettre en place des intermédiaires entre le patient et le médecin. Il note que le travail de prévention n'est pas géré ni rémunéré. M. Durand observe que le métier de médecin généraliste est peu attractif au regard des contraintes qu'il génère.

M. Rojo informe qu'il reste un seul médecin à Patay. Il s'interroge sur le manque d'attractivité du territoire pour conserver les professionnels de santé. Il constate que la concurrence entre les territoires est défavorable à des secteurs comme Patay comparé à Orléans Métropole.

M. Echegut note que ce qui ne relève pas du diagnostic médical relève de l'administratif et s'interroge sur la pertinence du CLS dans la réduction de ce temps administratif pour les médecins. Il observe que les pouvoirs publics se donnent des attitudes vertueuses en allant sur la prévention alors même que le principal problème est la carence de médecins. Il estime que les élus rencontrent les professionnels de santé régulièrement, sans qu'il y ait besoin d'interface. Il émet l'idée d'identifier les besoins des médecins du territoire avant de s'engager dans un CLS.

Mme Fischer note que le docteur Evras soulignait l'intérêt d'une interface entre les professionnels de santé et les élus. Elle observe que cette interface devra être compétente et donc rémunérée en ce sens.

M. Froissart souligne que Beaugency, la plus peuplée des communes du Pays, ne dispose d'aucun médecin mais travail pour faire venir à compter de mai 2022 un médecin à mi-temps.

M. Cognac rappelle qu'il existe une maison de santé privé depuis 1974 sur Cléry-St-André. Au début des années 2010, la Communauté de Communes des Terres du Val d'Ardoux a souhaité créer une MSP ; laquelle a été achevée par la CCTVL avec la présence de 4 médecins généralistes. Aujourd'hui, la MSP compte 7 médecins alors même que de nombreux cléricois ne disposent pas de médecins traitants. Il note que la carence en médecin ne se réduit pas au nombre mais également au temps de travail dédié à la médecine généraliste.

M. Cuillerier souligne que certains médecins peuvent avoir un sentiment d'isolement dans leur travail et note l'intérêt d'avoir des structures d'exercice regroupé, lesquelles constituent le préalable pour développer des synergies entre acteurs de la santé.

M. Cuillerier propose de mobiliser l'avis des médecins sur ce projet de CLS et souhaite qu'un questionnaire élaboré par le Pays soit porté par les membres du Bureau auprès des médecins du territoire (en lien avec les CPTS). Ce questionnaire permettra d'identifier les besoins mais aussi les leviers potentiels favorisant l'enclavage des médecins sur le territoire (facilité l'installation des médecins, simplifier et prendre en compte le temps administratif, attractivité du territoire...)

Le Bureau pourra, sur la base des résultats de ce questionnaire, cheminer dans sa réflexion.

2. LIFE « ensemble pour le climat »

M. Lorcet informe qu'il a participé à la réunion de lancement du projet qui s'est tenue à la Région le vendredi 4 mars et que cela lui a permis de connaître l'ensemble des acteurs. Il ajoute avoir apprécié l'intervention d'une députée européenne félicitant l'implication de la Région Centre-Val de Loire pour ses projets ambitieux et innovants dans la lutte contre le changement climatique. Il note l'intérêt de traduire localement les grands enjeux liés à l'énergie et d'adapter à la ruralité certaines « grilles de lectures » plutôt urbaine.

M. Froissart exprime son intérêt pour le projet et la nécessité pour les acteurs locaux de s'en emparer (et ce d'autant que 12 autres territoires vont bientôt bénéficier de cette expérimentation).

M. Bracquemond s'interroge sur la façon de faire passer auprès des habitants le besoin d'une transition énergétique (alors même que la loi impose une obligation de 50% de biogaz). Il observe que le sujet des énergies est plus qu'actuel.

3. Programme Leader : candidature

L'agent de développement informe qu'il reste 260 000 € de crédits à engager avant le 31 décembre 2022 soit entre 11 et 13 projets à présenter en comité de programmation dont 4 à 5 projets du Pays Loire Beauce (PCAET (AMO et animation), diagnostic agricole, actions de sobriété énergétique, etc.).

Il informe que le Pays devra répondre à l'appel à candidature avant mi-septembre 2022. Le Pays a consulté 6 bureaux d'étude pour l'appuyer dans l'élaboration de sa candidature au futur programme LEADER. Une audition des prestataires aura lieu le mardi 22 mars 2022.

4. Biodiversité : plantation et diagnostic de biodiversité agricole

M. Le Président rappelle que l'objectif est de recréer un linéaire d'arbres, de multiplier les réservoirs d'accueil (petite faune de plaine, insectes pollinisateurs), et de tendre vers une valorisation économique pour pérenniser les plantations (fruits, bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie...).

L'agent de développement alerte sur la possibilité de déployer en 2022 ce projet de plantation dans la mesure où seul 0,2 ETP est fléché sur la biodiversité (au regard des missions à réaliser : candidature Leader, diagnostic agricole, BiodiverCiné, évaluation, fin du programme, etc.).

Au regard du temps agent alloué à la biodiversité, et à la pluralité des actions menées en concomitance, l'agent de développement alerte les membres du Bureau sur la nécessité de décaler le projet de plantation à 2023, en cohérence avec le futur CRST (2023-2029) et le nouveau programme Leader (2023-2027).

Le Bureau a souhaité néanmoins que ce projet plantation sur le projet plantation démarre en 2022 et note la possibilité de communiquer auprès des communes sur les organismes pouvant aider à la plantation : Agence Régionale de Biodiversité (ARB), Loiret Nature Environnement (LNE), ONF, association d'agroforesterie de la région Centre-Val de Loire (A2RC), etc.

Concernant les diagnostics de biodiversité agricole, le comité syndical du 23 mars délibèrera sur le fait de consulter les prestataires et validera le cahier des charges.

5. Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

La réunion ad hoc fixée le 17 mars à 9h30 (salle des mariages de Saint-Ay) avec l'ADIL 41/45, les DDT du 41 et du 45, les services de la Région Centre-Val de Loire et un élu et/ou agent du PETR Gâtinais Montargois (pour retour d'expérience - territoire engagé depuis 2017 dans une PTRE) doit permettre de faire cheminer les réflexions sur ce projet.

6. Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

M. Cuillerier rappelle que le débat sur le PADD du 23 février 2022 a permis d'intégrer les remarques.

L'agent rappelle qu'il faut au minimum 4 mois entre le débat du PADD et l'arrêt du SCoT et qu'il est possible que cet arrêt ait lieu après l'été (compte tenu des délais nécessaires pour finaliser le dossier complet).

7. Compte administratif 2021, affectation du résultat, budget primitif 2022

□ Compte administratif

M. Cuillerier présente les éléments du compte administratif 2020

Fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2021	CA 2021
011	Charges générales	95 620,00 €	35 296,90 €
012	Charges de personnel	200 000,00 €	167 506,93 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 675,00 €	8 557,46 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €	0,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	2 945,46 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	36 001,19 €	36 001,19 €
Ch 022	Dépenses imprévues	8 690,57 €	0 €
Ch 023	Virement section Inv.	70 000,00 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		422 286,76 €	250 307,94 €

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2021	CA 2021
R 002	Résultat de Fonctionnement reporté	113 794,55 €	
Ch 74	Dotations, subventions et participations	289 892,08 €	161 367,44 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €	3,51 €
Ch 77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	2 151,72 €	2 556,25 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 438,41 €	16 438,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		422 286,76 €	180 365,61 €

- 69 942,33 €

Investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021
D 001	Déficit d'investissement reporté	23 821,13 €	0,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	16 438,41 €	16 438,41 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	108 500,00 €	51 446,20 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	7 900,00 €	1 304,89 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €	0,00 €
Ch 020	Dépenses imprévues	6 725,78 €	0,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		163 395,32 €	69 189,50 €

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2021	CA 2021
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	70 000,00 €	0,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	35 594,13 €	35 594,13 €
Ch 13	Subventions d'investissement	21 800,00 €	6 977,50 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	36 001,19 €	36 001,19 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		163 395,32 €	78 572,82 €

+ 9 383,32 €

Compte administratif 2021		
Fonctionnement	DEPENSES	180 365,61 €
	RECETTES	250 307,94 €
	<i>Excédent/déficit de la section</i>	- 69 942,33 €
Investissement	DEPENSES	78 572,82 €
	RECETTES	69 189,50 €
	<i>Excédent/déficit de la section</i>	+ 9 383,32 €

Affectation du résultat

Fonctionnement 2021	Recettes	180 365,61 €	Investissement 2021	Recettes	78 572,82 €
	Dépenses	250 307,94 €		Dépenses	69 189,50 €
	Total :	- 69 942,33 €		Total	+ 9 383,32 €

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 (2020)	Résultat de l'exercice N (2021)	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent N-1 + N
Fonctionnement	113 794,55 €	- 69 942,33 €	+ 43 852,22 €
Investissement	- 23 821,13 €	+ 9 383,32 €	- 14 437,81 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit pour l'année 2022 :

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 43 852,22 € en <u>recettes d'investissement</u> au compte 1068, pour un montant de 14 437,81 €.	14 437,81 €
d'affecter le reste de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 29 414,41 €, en <u>recettes de fonctionnement</u> au compte 002.	29 414,41 €
d'affecter le déficit d'investissement de l'exercice 2021, d'un montant de 14 437,81 € en intégralité en <u>dépenses d'investissement</u> au compte 001.	14 437,81 €

Budget primitif 2022

Fonctionnement

Dépenses FONCTIONNEMENT		BP 2022
011	Charges générales	199 800,00 €
012	Charges de personnel	200 000,00 €
Ch 65	Autres charges de gestion courante	8 675,00 €
Ch 66	Charges financières	300,00 €
Ch 67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre entre sections	42 568,74 €
Ch 022	Dépenses imprévues	2 465,97 €
Ch 023	Virement section Inv.	60 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €

Recettes FONCTIONNEMENT		BP 2022
R 002	Résultat de Fonctionnement reporté	29 414,41 €
Ch 74	Dotations, subventions et participations	463 571,89 €
Ch 75	Autres produits de gestion courante	10,00 €
Ch 77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
Ch 013	Atténuation de charges	0,00 €
Ch 042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		513 809,71 €

Investissement

Dépenses INVESTISSEMENT		BP 2022
D 001	Déficit d'investissement reporté	14 437,81 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 813,41 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	93 941,60 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	10 200,00 €
Ch 45	Comptabilité distincte	0,00 €
Ch 020	Dépenses imprévues	5 193,65 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		142 586,47 €

Recettes INVESTISSEMENT		BP 2022
R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
Ch 021	Virement de la section de fonctionnement à investissement	60 000,00 €
Ch 10	Dotations, fonds divers et réserves	18 217,73 €
Ch 13	Subventions d'investissement	21 800,00 €
Ch 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	42 568,74 €
Ch 45	Comptabilité distincte rattachée	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		142 586,47 €

BP 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	513 809,71 €	142 586,47 €
RECETTES	513 809,71 €	142 586,47 €

Le Président informe que la cotisation des communautés de communes sera maintenue à 1,50 € par habitant.

Le Bureau valide cette proposition de budget.

8. Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : demandes de subvention

M. le Président présente les projets suivants :

Axe	Mesure	Projet	Porteur	Dépense éligible	Tx	Subvention	F/I
C	35-3	Démolition d'une friche en centre-bourg	Beauce-la-Romaine	68 275,00 €	40%	26 000 €	I
E	35-3	Travaux modernisation éclairage public	Cercottes	172 893,00 €	30%	51 800 €	I
C	30	Création de deux abris cyclable	Meung-sur-Loire	20 398,00 €	40%	8 100 €	I

La commune de Cercottes sera invitée à se rapprocher du Département pour valoriser autant que possible les CEE.

Concernant le projet de démolition de la friche Shoppi à Beauce-la-Romaine, le Bureau valide le fait d'utiliser 27 300 € des 72 000 € inutilisés sur l'axe C5 pour soutenir ce projet. Le Bureau

retient le fait de flécher les 44 700 € désormais disponibles vers l'axe C5 mobilité. Il restera alors 135 400 € pour soutenir des projets de pistes cyclables.

Concernant le projet de réhabilitation de la friche Chantopac, le Bureau retient le fait de « sanctuariser » les crédits d'investissement disponibles dans l'enveloppe fongible pour soutenir ce projet. Le dossier complet (avec les devis) devra être déposé d'ici à la fin 2022.

Par conséquent, l'enveloppe fongible du CRST, d'un montant de 294 200 € en date du 8 mars 2022, se répartira comme suit :

- 62 100 € pour Beaugency
- 107 600 € de crédits de fonctionnement
- 124 500 € de crédits vers la réhabilitation de la friche Chantopac

Enveloppe actuelle :

Au 8 mars 2022	Dotation de base	Montant engagés	% engagés	Crédits disponibles	% restant
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	900 200 €	855 100 €	94,99%	45 100 €	5,01%
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	470 000 €	470 000 €	100,00%	- €	0,00%
Axe A2 : Accueil des Entreprises	87 100 €	78 700 €	90,36%	8 400 €	9,64%
Axe A3 : Economie agricole	313 100 €	298 800 €	95,43%	14 300 €	4,57%
Axe A6 : Economie touristique	30 000 €	7 600 €	25,33%	22 400 €	74,67%
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	2 121 800 €	1 780 500 €	83,91%	341 300 €	16,09%
Axe B1 : Services à la population	1 404 500 €	1 082 000 €	77,04%	322 500 €	22,96%
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	20 000 €	0 €	0,00%	20 000 €	100,00%
Axe B3 : Sport	697 300 €	698 500 €	100,17%	- 1 200 €	-0,17%
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	1 617 100 €	1 481 700 €	91,63%	135 400 €	8,37%
Axe C0 : Paysage	16 800 €	16 800 €	100,00%	- €	0,00%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	642 800 €	642 800 €	100,00%	- €	0,00%
Axe C2 : Foncier	5 300 €	32 600 €	615,09%	- 27 300 €	-515,09%
Axe C3 : Habitat – Logement	418 000 €	346 000 €	82,78%	72 000 €	17,22%
AXE C4 : Rénovation urbaine	0 €	0 €	0,00%	- €	0,00%
AXE C5 : Mobilité durable	534 200 €	443 500 €	83,02%	90 700 €	16,98%
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	327 000 €	227 800 €	69,66%	99 200 €	30,34%
E : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	2 050 200 €	1 758 700 €	85,78%	291 500 €	14,22%
Animation	291 100 €	270 200 €	92,82%	20 900 €	7,18%
ENVELOPPE FONGIBLE	317 600 €	210 000 €	66,12%	107 600 €	33,88%
F : A VOS ID	500 000 €	325 650 €	65,13%	174 350 €	34,87%
TOTAL	8 125 000 €	6 909 650 €	85,04%	1 215 350 €	14,96%

M. Cuillerier informe que Lailly-en-Val souhaite voir son projet de gymnase inscrit au prochain CRST. Mme Reyt précise que, sur le principe, il est possible de l'identifier au prochain CRST mais informe que l'éligibilité des projets dépendra aussi du nouveau cadre d'intervention, lequel est en cours de redéfinition par les élus régionaux.

M. Bracquemond alerte la conseillère régionale sur la difficulté à monter des projets de géothermie pour les petites communes. Il observe que les coûts ont tendance à fortement augmenté, notamment à cause des qualifications des entreprises exigées par les financeurs (Qualiforage, qualitENR, etc.).

M. Rojo informe qu'une pompe à chaleur air-air est peu efficace lorsque la température est inférieure à 7°C (elle fonctionne comme un radiateur électrique classique) et nécessite d'avoir un système de chauffage d'appoint.

9. Questions diverses

- Visite de l'Agora – Beaugency – système de géothermie sur nappe – mercredi 16 mars - 14h.
- Agenda
 - Mercredi 23 mars – 18h30 - comité syndical (CA 2021 – BP 2022)
 - LIFE letsforclimate - le jeudi 10 mars à l'Agora de Beaugency et lundi 21 mars à la salle Yves Carreaux de Patay
 - Une réunion d'échanges sur la PTRE le jeudi 17 mars à 9h30 à la salle des mariages
 - Des auditions pour le prestataire Leader le 22 mars à 9h30 à la salle des mariages
 - Un coprog Leader le jeudi 31 mars à 18h à Mareau-aux-Prés
 - Une réunion avec TOPOS, les PETR et EPCI de l'Orléanais le jeudi 7 avril à 14h
 - Un COPIL LIFE letsforclimate le vendredi 8 avril à 14h


Le Président
Frédéric CULLERIER